CONDITIONS DE BANQUE

Applicable pour le compte du 2nd Trimestre 2025

(La présente tarification est susceptible de changer à tout moment)

AFRICA GOLDEN BANK SA
La finance à votre porte

I. CONDITIONS GENERALES

1.1. Date de valeur

ELEMENTS	DATE DE VALEUR	RESPONSABILITE
Tirés et remises		
Virement INTERNE	J0+1	IB
Virement national	J0+1	IB
Virement sur espèces	J0+1	IB
Virement international	J0+1	IB
TRF/TRANSFERT	J0+1	IB
Remise de chèques autres la compensation (sous CMAD)	J0+1	J0+1
Remise de chèques sur la place (sous CMAD)	J0+1	J0+1
Remise de chèques sur d'autre la compensation non normal (sous CMAD)	J0+3	Voir chef d'agence
Remise chèques sur place non conforme	J0+3	IB
Remise espèces	J0	IB
Remise chèques sur place, virement, prélèvement (chèque, domiciliation d'effet) et remise à quelques jours	J0+1	IB
Opérations Trésorerie *(compte d'épargne)*		
Date de valeur (DM)	J0+calculs (15 ou 30)	
Date de valeur (DV)	J0+date calculée (1er ou 16)	
Date de valeur	J0	
Les opérations le jour du crédit du compte jour à date de valeur		
Les opérations le lendemain du jour du compte		

1.2. Taux d'intérêts créditeurs et placement

ELEMENTS	CONDITIONS	OBSERVATIONS
Taux de réserve (BDC)	Taux négociable (%)	Revue des opérations pour négocier un taux de rémunération. Cette négociation est fonction du Taux de réserve de l'agence
Compte d'épargne	Taux d'intérêt créditeur minimum BRACITRE	

NB : Les comptes ouverts au nom personnel pour enfants, ne peuvent pas dépasser 1 million de FCFA (1 000 000) sans BDC, sous peine de revision du taux applicable.
Il n'est ouvert aucun compte d'épargne au nom d'un mineur (âge inférieur à 18 ans).

1.3. Les Taxes

ELEMENTS	CONDITIONS	OBSERVATIONS
La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée)	Prélevé par le fisc des Finances	Les activités exonérées de TVA : activités financières, activités immobilières, activités d'assurance, activités de santé, activités d'enseignement, activités sociales, activités culturelles, activités sportives, activités non lucratives.
L'IRPM (Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers)	Prélevé par le fisc des Finances	Les intérêts générés par les comptes d'épargne dans le cadre du Plan d'Epargne Populaire (PEP) ne sont pas imposables. Le PEP est un produit d'épargne à long terme, ouvert à tout client (personne physique) ayant un compte d'épargne. Il est destiné à encourager l'épargne des ménages. Le PEP est ouvert à tout client (personne physique) ayant un compte d'épargne.

II. COMPTES

2.1 - Comptes Courants

2.1.1. Personne Physiques

ELEMENTS	TARIFICATION
Ouverture de compte	
Ouverture de compte	Gratuite
Le dépôt initial du client s'élevant à hauteur	0 Franc
Dépôt d'espèces dans le compte du client	0 Franc
Le retrait réalisé sur les quelques mois après de l'approvisionnement du portefeuille du client	0 Franc
Clôture de compte	0 Franc
Le paiement par chèque	0 Franc
Le paiement par carte de crédit bancaire contractuel du commerçant	0 Franc
Le remboursement des avances faites par le Trésorier	0 Franc
Le différentiel frais administratifs et frais préférentiel par un (1) jour de retard	0 Franc
Le différentiel frais administratifs et frais préférentiel par un (1) jour de retard	0 Franc
Le différentiel frais administratifs et frais préférentiel par un (1) jour de retard	0 Franc
Le retrait sur le compte du client	0 Franc
Le dépôt d'espèces dans le compte du client